

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
MM. Poisson et Tian

ARTICLE 5

Après le mot :

« démission, »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 de cet article :

« est conclue d'un commun accord conformément à l'alinéa précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.